



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1341

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Site Krüger - Installation d'un portique de lavage bennes et adaptation de l'installation de lavage de châssis de la direction de la propreté - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Ollivier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1341**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Site Krüger - Installation d'un portique de lavage bennes et adaptation de l'installation de lavage de châssis de la direction de la propreté - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la propreté est fortement présente sur le territoire communautaire et sur ses missions de proximité, à savoir le nettoyage et l'enlèvement des ordures ménagères. Elle reste donc attentive aux vecteurs de l'image de la communauté urbaine de Lyon auprès de la population.

Dans ce contexte, elle a souhaité améliorer l'image des véhicules poids lourd qui interviennent pour la collecte et le nettoyage du domaine public. Cette image passe par l'apparence et donc la propreté de ces véhicules.

D'ores et déjà, l'état et la propreté des véhicules sont des éléments traités dans les marchés attribués aux prestataires chargés des opérations de collecte ou de nettoyage.

Il convient aujourd'hui d'appliquer ces mêmes critères d'exigence à la flotte des poids lourds communautaires intervenant en régie.

Pour mémoire, la flotte de poids lourds composée de 108 bennes à ordures ménagères et d'une trentaine de balayeuses, se répartit sur deux sites principaux :

- le site Krüger à Villeurbanne, rue Paul Krüger, non équipé de portique de lavage,
- le site de Lyon 7°, rue de Gerland, déjà équipé d'un portique de lavage. La capacité de cette installation mais surtout l'éloignement des deux sites ne permettent pas de laver les véhicules parqués à Villeurbanne.

C'est pourquoi la direction de la propreté souhaite la construction d'un portique de lavage sur le site de Villeurbanne Krüger et l'aménagement d'un lieu sécurisé au droit de l'atelier poids lourds pour le lavage des châssis.

L'étude de faisabilité conduite par la direction de la logistique et des bâtiments a porté sur deux points majeurs :

1 - l'opportunité d'investir dans un tel équipement

La solution technique la plus adaptée aux exigences de la direction de la propreté compte tenu des caractéristiques du patrimoine roulant serait un portique de lavage permettant un lavage mécanique et haute pression des véhicules et l'adaptation de l'installation pour le lavage de châssis. Le tunnel de lavage, quant à lui, est un équipement fixe qui ne permet qu'un lavage à sens unique et il n'est pas adapté aux caractéristiques des bennes à ordures ménagères (carrosseries en créneaux).

L'estimation du coût du portique et de ses adaptations est de 137 000 € HT.

La mise en œuvre d'un tel portique demande la réalisation d'un espace technique regroupant l'ensemble des commandes de l'équipement et un local social pour accueillir un agent durant les prestations.

Il est proposé le recours à des bâtiments modulaires permettant de minimiser le coût d'un déplacement général de l'installation, au cas où l'utilisateur principal devrait, au cours des prochaines années, envisager une meilleure rationalisation de l'espace au profit d'une activité complémentaire compte tenu du potentiel du site.

Le coût de l'investissement qui serait à réaliser, portique de lavage et locaux technique et sociaux, ressort à 267 000 € HT. Il apparaît que l'acquisition d'un tel équipement (amortissement des investissements compris) serait rentabilisé dès la 3^{ème} année en comparant les coûts de fonctionnement à un lavage manuel confié à un prestataire extérieur spécialisé.

2 - la nécessité de limiter la consommation d'eau de l'équipement

La consommation est estimée à 6,240 mètres cubes par an ce qui représente la consommation annuelle de 42 foyers de quatre personnes (source VEOLIA).

Afin de limiter l'empreinte écologique d'un prélèvement d'eau potable sur la ressource naturelle, il est envisagé d'installer un système industriel de recyclage d'eau de lavage ; le taux de recyclage d'un tel système étant de 85 %. L'impact d'un tel prélèvement serait ainsi ramené à 936 mètres cubes par an, soit l'équivalent de la consommation de 6,3 foyers.

Le coût d'investissement de l'appareil pour le recyclage de l'eau est de 19 000 € HT.

Compte tenu de ces éléments, le projet d'installation d'un portique de lavage de bennes à ordures ménagères et de l'adaptation de l'installation de lavage de châssis ressort toutes dépenses confondues à :

- voirie et réseaux	80 000 € HT
- équipement de lavage portique + lavage de châssis	137 000 € HT
- appareil de recyclage des eaux	19 000 € HT
- mise en place de 2 bâtiments modulaires	50 000 € HT
- étude (CSPS, CT)	10 000 € HT
	<hr/>
Total	296 000 € HT
soit	354 000 € TTC

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement d'un portique de lavage et d'adaptation de l'installation de lavage des châssis sur le site de Krüger de la direction de la propreté à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale D1 - "Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine", sur l'opération n° 2120 pour un montant total de 354 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 354 000 € TTC en dépenses en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.